

Kinshasa, le 2 JUN 2020

N.Réf 294/08/UCP-PADMPME/06/2020

**Transmis copie pour information à :**

- Cellule de passation des marchés.

à **Kinshasa / Gombe**

**Aux Groupements des consultants :**

- **Groupement Desjardins Développement International (DID)- GEMIFIC sarl**  
59, avenue Bégin, Lévis, Québec,  
Canada G6V 4C3  
Tél : +001 418 835-2400  
E-mail : [dm@did.qc.ca](mailto:dm@did.qc.ca) ;  
[secgemific.sarl@yahoo.com](mailto:secgemific.sarl@yahoo.com)
- **Consortium Deloitte – I&F Entreprenariat – Kivu Entrepreneurs (KE)**  
E-mail : [bchales@deloitte.fr](mailto:bchales@deloitte.fr) ;  
[bnzoimbengene@deloitte.fr](mailto:bnzoimbengene@deloitte.fr)  
à Paris/France
- **Groupement KPMG RDCSA & Entrepreneurial Solution Partner (ESP).**  
Blvd du 30 juin n°14, Immeuble BCDC, 7<sup>ème</sup>  
niveau, Kinshasa/Gombe, RDC  
Tél : +243 990010020/21  
E-mail : [tfashingabo@kpmg.cd](mailto:tfashingabo@kpmg.cd)  
à **Kinshasa / Gombe**

**Concerne :** Crédit IDA N°H6287-ZR Projet d'Appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises, PADMPME

*DP n°ZR-UCP-PADMPME-133613-CS-QBS – Firma de consultants chargée de la mise en œuvres des concours de plans d'affaires dans les sites de Kinshasa, Goma, Lubumbashi et Matadi.*

**Lettre d'intention d'attribution du marché.**

**Madame, Monsieur,**

Par la présente Notification de l'intention d'attribution (la Notification) nous vous informons de notre décision d'attribuer le Marché ci-dessus. L'envoi de la Notification marque le commencement de la Période d'attente. Durant ladite période, il vous est possible de :

- a) demander un débriefing concernant l'évaluation de votre Proposition, et/ou



- b) soumettre une réclamation concernant la passation du marché, portant sur la décision d'attribuer le marché.

1. Consultant retenu :

Nom :	Consortium Deloitte – I&F Entrepreneuriat – Kivu Entrepreneurs (KE)
Adresse :	6 Place de la Pyramide, 92030 Paris-La Défense, France
Prix du Marché :	5 399 778,00 USD

2. Consultants retenus sur la liste restreinte

Nom du Consultant	Proposition remise	PTC Note technique globale	Proposition financière (si applicable)	Montant évalué de la Proposition financière (si applicable)	Note pondérée globale et rang de classement (si applicable)
Consortium Deloitte – I&F Entrepreneuriat – Kivu Entrepreneurs (KE)	oui	Critère (i) : 4,07/5 Critère (ii) : 28/35 Sous-critère a 1 : 15,57/20 2 : 12,43/15 Critère (iii) : 42,21/50 Sous-critère b 1 : 8,86/10 2 : 8,71/10 3 : 8,29/10 4 : 7/10 5 : 8,36/10 Critère (iv) : 3,71/5 Critère (v) : 3,87/5 Note globale : 80,87%	6 503 925 USD	5 399 779 USD	Note pondérée : NA Rang de classement : 1 <sup>er</sup>
Groupement KPMG RDC SA- Entrepreneuriat Solution Partner	oui	Critère (i) : 4/5 Critère (ii) : 27,29/35 Sous-critère a 1 : 14,71 /20 2 : 12,57/15 Critère (iii) : 40,43/50 Sous-critère b 1 : 8,57 /10 2 : 7,79 /10 3 : 8,21/10 4 : 8,29/10 5 : 8,21/10 Critère (iv) : 3,36 /5 Critère (v) : 2/5 Note globale : 77,71%	NA	NA	NA Rang de classement : 2 <sup>e</sup>
Groupement Desjardins Développement International (DID)- GEMIFIC Sarl	oui	Critère (i) : 4,07/5 Critère (ii) : 28,86/35 Sous-critère a 1 : 15,57 /20 2 : 13,29/15 Critère (iii) : 37,79/50	NA	NA	NA Rang de classement : 3 <sup>e</sup>

Nom du Consultant	Proposition remise	PTC Note technique globale	Proposition financière (si applicable)	Montant évalué de la Proposition financière (si applicable)	Note pondérée globale et rang de classement (si applicable)
		Sous-critère b 1 : 7 / 10 2 : 7,79 / 10 3 : 8 / 10 4 : 6,86 / 10 5 : 8,14 / 10 Critère (iv) : 3,29 / 5 Critère (v) : 3 / 5 Note globale : 77%			
Groupement Organisation Internationale du Travail (OIT) – Global CDL	Non	NA	NA	NA	NA
SNV (Pays-Bas)	Non	NA	NA	NA	NA

**3. Consultants retenus après l'évaluation des propositions techniques:**

Soumissionnaire	Nationalité	Pourcentage
Consortium Deloitte – I&F Entrepreneuriat – Kivu Entrepreneurs (KE)	France	80, 87
Groupement KPMG RDC SA & Entrepreneurial Solution Partner (ESP)	RDC	77, 71
Groupement Desjardins Développement International (DID)- GEMIFIC Sarl	Canada	77, 00

**4. Motif(s) pour le(s)quel(s) votre Proposition n'a pas été retenue :**

La méthode de sélection prévue pour cette activité étant celle fondée sur la qualité (SFQ), en application des dispositions pertinentes du paragraphe 7.8 du Règlement de Passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI), édition du 1er juillet 2016 révisée en novembre 2017 et en août 2018, je vous prie de noter que, seul le consultant classé premier est invité à l'ouverture de sa proposition financière et à négocier le contrat.

**5. Comment demander un débriefing :**

Vous pouvez demander un débriefing concernant les résultats de l'évaluation de votre Proposition. Si vous désirez demander un débriefing, votre demande écrite doit être présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de la présente Notification d'intention d'attribution.

L

## 6. Comment formuler une réclamation :

Vous pouvez soumettre une réclamation relative à la passation des marchés au sujet de la décision d'attribution du marché. Il n'est pas nécessaire que vous ayez demandé ou reçu un débriefing avant de présenter une réclamation. Votre réclamation doit être présentée durant la Période d'attente et reçue par nous avant l'expiration de ladite Période d'attente.

### Informations complémentaires :

Pour obtenir plus d'informations, prière vous référer aux Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d'investissement, en date de juillet 2016 (Règles de Passation de Marchés) (Annexe III). Il vous est demandé de lire ces documents avant de préparer et présenter votre réclamation. En outre la Recommandation de la Banque Mondiale intitulée « Comment formuler une réclamation relative à la passation des marchés » fournit des explications utiles sur le processus, ainsi qu'un modèle de lettre de réclamation.

En résumé, les quatre exigences ci-après sont essentielles :

1. Vous devez être une « partie intéressée ». Dans le cas présent, cela signifie un Consultant ayant remis une proposition dans le cadre de ce processus de sélection, et destinataire d'une Notification d'intention d'attribution.
2. La réclamation peut contester la décision d'attribution du marché exclusivement.
3. La réclamation doit être reçue avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.
4. Vous devez fournir dans la réclamation, tous les renseignements demandés par les Règles de Passation de Marchés (comme décrits à l'Annexe III).

## 7. Période d'attente l'heure et la date limite d'expiration :

La Période d'attente est minuit le 25 juin 2020 à 23h (heure local). La période d'attente pourra être prorogée. Cela pourrait survenir lorsque nous ne sommes pas en mesure d'accorder un débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables prescrit. Dans un tel cas, nous vous notifierons la prorogation.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

*MANGALA NGONGO Alexis*

*Coordonnateur National*

